

→ BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE

Code RNCP : 17218

Durée :

- Formation alternée sur deux ans
- de septembre à juin
- 735 h de formation en centre en 1ère année puis 720 h en 2ème année
 - 20 ou 21 semaines en centre par an
 - 32 ou 31 semaines en entreprise par an (congrés payés compris)

Lieu :

Mont Saint Aignan

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Pratiques sur plateaux techniques
- Utilisation des ressources numériques

Contact gestionnaire de contrat :

 Tél. 02 35 12 26 26

 cfa.fauville@educagri.fr

 32 rue Alfred Kastler
76130 Mont Saint Aignan

 www.cfa.naturapole.fr

Aménagements paysagers

Ce diplôme est également accessible
en formation continue ou en VAE

Objectifs de la formation

Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole « Aménagements paysagers » est un diplôme de niveau 5 (nouvelle nomenclature Europe) qui permet à son titulaire d'entrer dans la vie professionnelle en tant que chef-fe de chantier, technicien-ne paysagiste ou conducteur-trice de travaux.

Pour la poursuite d'études et les débouchés professionnels se référer au site internet.

Conditions d'admission

Pour être admis-e en formation, le-la candidat-e doit :

- Etre âgé-e de moins de 30 ans ;
- Etre titulaire soit : d'un BTA, d'un bac professionnel, d'un bac général ou technologique ;
- L'entrée en formation ne peut être effective qu'après signature d'un contrat d'apprentissage.

Le recrutement se fait par inscription sur le portail «**Parcoursup**» et par un entretien avec l'équipe des formateurs-trices en charge des enseignements, au cours d'une commission d'admission organisée au CFA. L'entretien a pour but d'évaluer les motivations et le projet professionnel des candidat-es.

Suite au positionnement, des aménagements de parcours peuvent être proposés.



Contenu de la formation

Matières générales	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement au projet personnel et professionnel • Organisation économique, sociale et juridique • Technique d'expression et de communication • Langue vivante - Anglais • Education physique et sportive • Traitement de données • Technologies de l'information et du multimédia
Matières professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers • Connaissance des végétaux et gestion des espaces paysagers • Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager • Gestion technico-économique des chantiers • Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager • Formation en milieu professionnel • Module d'initiative locale : voyage d'étude

Evaluation - Validation

La formation fait l'objet :

- D'un contrôle continu en cours de formation (CCF)
- D'une évaluation finale

Le diplôme national du Brevet de Technicien Supérieur Agricole est délivré par un jury qui prend en compte les résultats obtenus par le-la candidat-e aux contrôles en cours de formation d'une part, et lors de l'examen terminal d'autre part.

Chiffres clés

- Taux moyen de réussite à l'examen : 75 %
- Taux d'insertion professionnelle (à 12 mois, année N-2) : 100 %
- Taux moyen de satisfaction : 92 %

Rémunération

Année / Classe \ Age	15 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 ^{ème} année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

Contact gestionnaire de contrat :

 Tél. 02 35 12 26 26
 cfa.fauville@educagri.fr

 32 rue Alfred Kastler
 76130 Mont Saint Aignan
 www.cfa.naturapole.fr



cfa.naturapole.fr